

Horaires et jours de fonctionnement

Le service d'aide à la mobilité et au transport fonctionne :

**du lundi au vendredi
de 9h à 12h et
de 14h à 17h45**



Réservation obligatoire au minimum 48h à l'avance au

04 77 76 16 54



Renseignements et inscriptions

Office Municipal des Personnes Agées et Retraités

OMPAR

33 rue Martin Bernard
42600 Montbrison

04 77 96 39 31

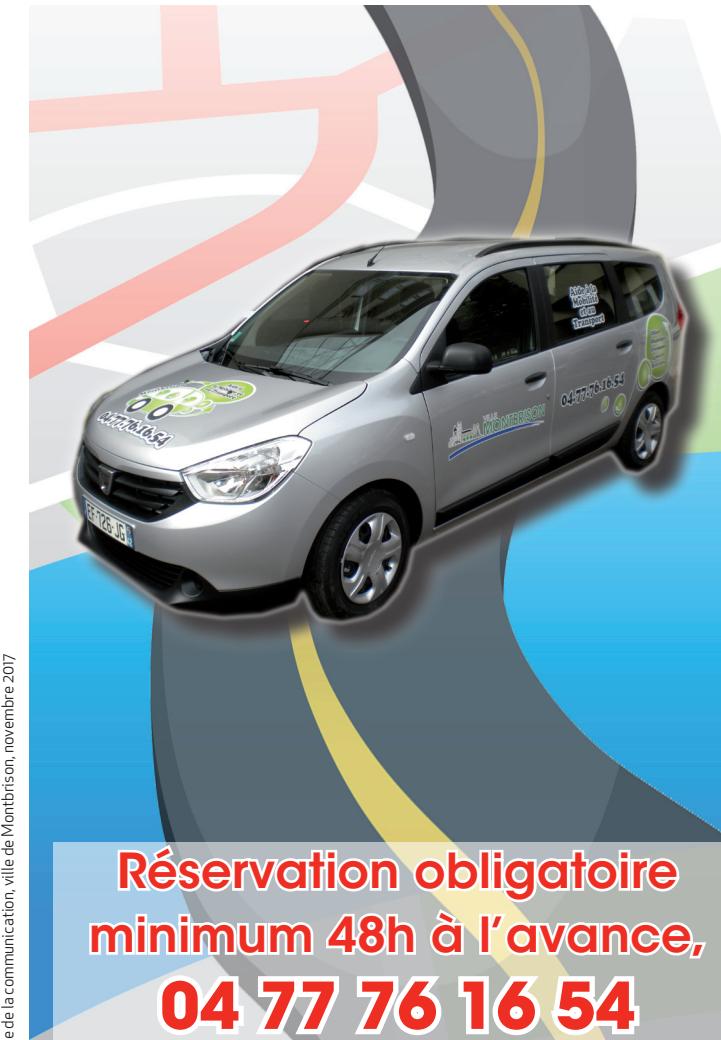


Horaires d'ouverture
Mardi et vendredi :
9h-12h
Mercredi et jeudi :
14h- 17h30

www.ville-montbrison.fr



Aide à la mobilité et au transport



Conception Service de la communication, ville de Montbrison, novembre 2017



Carsat
Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes

Le service d'aide à la mobilité et au transport

La Ville de Montbrison a mis en place une aide à la mobilité et au transport pour les **personnes âgées de plus de 60 ans ou porteuses d'un handicap**.

Le service est assuré par le Centre Communal d'Action Sociale.



Un service porte à porte

sur le territoire de la ville pour aller :

- à un rendez-vous médical,
- à la pharmacie ou dans une administration,
- à une visite de courtoisie, au cimetière...

Le chauffeur-accompagnateur vous prend à votre domicile, vous accompagne et vous ramène à votre lieu de résidence.

Tarifs

L'usager verse une participation individuelle "à la course", en fonction de ses revenus.

Il doit obligatoirement acheter au préalable des tickets à l'OMPAB.

REVENUS/MOIS (pers. seule)	TICKET A/R	CARNET 5 Tickets
< ou = à 900 €	1,70 €	8,50 €
de 901€ à 1 300 €	3,40 €	17 €
de 1 301€ à 1 600 €	5,20 €	26 €
de 1 601€ à 2 000 €	6,90 €	34,50 €
> 2 000 €	8,70 €	43,50 €

La personne transportée peut être accompagnée. Le transport est gratuit pour son conjoint, ses enfants, ses petits-enfants et l'aïdant.

En revanche une tierce personne doit payer la course au tarif en vigueur.

REVENUS/MOIS (couple)	TICKET A/R	CARNET 5 Tickets
< ou = à 1 300€	1,70 €	8,50 €
de 1 301€ à 1 650 €	3,40 €	17 €
de 1 651€ à 1 950 €	5,20 €	26 €
de 1 951€ à 2 300 €	6,90 €	34,50 €
> 2 300 €	8,70 €	43,50 €

Pour bénéficier du service

Une inscription préalable est obligatoire. Chaque année, l'usager doit remplir un dossier auprès de l'Office Municipal des Personnes Agées et Retraités.

Les déplacements se font uniquement sur Montbrison-Moingt.

Financements

Vous avez la possibilité de payer avec le chèque Cesu «transport» prépayé.

Il est à demander auprès des caisses de retraite.



Ce dispositif d'aide à la mobilité et au transport vous donne droit à un crédit ou une réduction d'impôt dans la limite de 50% des sommes versées.